

Questions orales

à sa fin, j'exhorte le gouvernement à sortir de l'ombre, à exposer publiquement les dures réalités, à porter des accusations, car c'est devant la cour de l'opinion publique que les coupables seront jugés. C'est de cette façon que nous réussirons à libérer l'humanité d'une oppression immorale et inacceptable. Il s'agit d'une bataille que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT OUTRE-MER DU ROYAUME-UNI**

M. le vice-président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à notre tribune du très honorable Timothy Reason, ministre du Développement outre-mer du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES LANGUES OFFICIELLES**LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME CONCERNANT LES DROITS DE LA MINORITÉ AU MANITOBA**

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser mes questions au vice-premier ministre. Tous les députés admettront sans peine, je pense, qu'aujourd'hui est un jour historique pour tous ceux qui veulent rendre la société canadienne plus tolérante et plus juste. L'opinion exprimée par la Cour suprême sur les droits des minorités est un verdict qui ne comporte aucune ambiguïté et que nous approuvons tous, j'en suis sûr, étant donné les décisions antérieures de la Chambre.

Je pense néanmoins que ce jugement soulève certaines questions urgentes et cruciales à propos des mesures que devront prendre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba. A cause du court laps de temps accordé par la Cour suprême pour établir des normes minimales, je voudrais tout d'abord que le vice-premier ministre nous dise ce que le gouvernement du Canada a l'intention de faire pour répondre aux demandes et aux directives de la Cour suprême? Peut-il nous assurer notamment que le procureur général du Canada soumettra un calendrier de mise en œuvre dans un délai de 120 jours? Ou alors le gouvernement préférera-t-il consulter le gouvernement du Manitoba et négocier avec lui pour voir si une solution politique permettrait d'éviter de consacrer à cette question toutes les ressources que la décision de la Cour suprême pourrait nécessiter?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je crois que la décision a été rendue à 10 h 30 ce matin. C'est un jugement très long, puisqu'il s'étale sur plus de 200 pages. Je ne doute pas un instant que le député et tous ses collègues s'attendent à ce que le gouvernement étudie ce jugement en profondeur avant de tirer des conclusions. Nous le ferons le plus rapidement possible dans la limite du raisonnable.

Cependant, d'ores et déjà, le député peut être certain que notre parti demeure fermement attaché au principe des deux langues officielles pour notre pays, comme nous l'avons montré aussi bien quand nous étions dans l'opposition que depuis notre accession au pouvoir.

ON DEMANDE L'AIDE DE L'ÉTAT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, nous savons parfaitement qu'il est essentiel d'étudier à fond la décision. Je me permets de rappeler au vice-premier ministre que, dans son jugement, la Cour suprême dit notamment que toutes les lois adoptées par l'Assemblée législative du Manitoba à partir d'aujourd'hui sont invalides si elles ne sont pas conformes à cette décision. Cela impose un fardeau extrêmement lourd à la province qui devra assurer désormais des services linguistiques suffisants pour que l'Assemblée législative puisse continuer à jouer son rôle normalement.

Le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement du Canada va immédiatement mettre à la disposition du Manitoba les ressources et le personnel nécessaires pour qu'on puisse obtenir les services linguistiques voulus à l'Assemblée législative de la province, afin que celle-ci puisse continuer à s'acquitter de ses responsabilités sans problème?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député peut être absolument certain que le gouvernement fédéral offrira les ressources qu'il doit fournir pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la politique des langues officielles de notre pays, conformément aux intentions souvent exprimées par le premier ministre et notre parti au sujet de notre attitude envers les deux langues officielles.

● (1420)

Il est possible qu'effectivement le gouvernement fédéral prenne tout d'abord des mesures pour régler le problème des lois adoptées à partir de maintenant par la province du Manitoba, s'il faut s'en occuper immédiatement. A ma connaissance, les lois adoptées demeurent en vigueur pour le moment, mais il s'agit de... Le député hoche la tête. C'est notre problème. Je le répète, ce jugement est extrêmement long et nous devons l'étudier à fond. De toute manière, le gouvernement fédéral s'acquittera de ses responsabilités dans ce domaine.